



Le Bloc Québécois forcera le vote :

Tous les partis fédéraux doivent s'engager à protéger le poids politique du Québec

Price, le 1^{er} mars 2022 – Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois, et Kristina Michaud, députée d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia, forceront les partis fédéraux à se prononcer sur l'importance de préserver le poids politique du Québec et la représentativité de la nation québécoise à la Chambre des communes, dans le cadre d'une journée de l'opposition. Ils incitent les partis politiques à rejeter la proposition de redécoupage présentée par Élections Canada, qui ferait perdre un siège au Québec.

« Pour la première fois depuis 1966, un siège sera retiré à la Chambre des communes et c'est la nation québécoise qui écoperait. Cette décision évacue froidement le caractère national du Québec et le condamne à voir son poids politique s'émietter au fil des décennies. La Chambre des communes a plusieurs fois reconnu que le Québec forme une nation et que sa langue officielle est le français, notamment au printemps dernier. Tous les partis politiques et le gouvernement Trudeau, au premier chef, doivent aujourd'hui en prendre acte et s'engager formellement à s'assurer que le poids politique de la nation québécoise sera maintenu intégralement et durablement », a expliqué M. Blanchet.

Le Bloc Québécois s'est opposé dès le départ à la répartition proposée à l'automne par Élections Canada en vertu de laquelle le Québec serait seul à perdre un siège à la Chambre des communes, alors que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, y feraient des gains. Le Québec passerait de 78 à 77 sièges, tandis que la Chambre des communes s'accroîtrait de 338 à 342 élus.

Voici le texte de la motion du Bloc Québécois :

Que, de l'avis de la Chambre :

(a) tout scénario de redécoupage de la carte électorale fédérale qui aurait pour effet de faire perdre une ou des circonscriptions électorales au Québec ou de diminuer le poids politique du Québec à la Chambre des communes doit être rejeté ;

(b) la formule de répartition des sièges à la Chambre doit être modifiée et elle demande au gouvernement d'agir en conséquence.

« Il faut établir un processus permanent de préservation de la nation québécoise et de son poids au sein de la fédération, jusqu'au moment où les Québécois pourraient choisir un autre avenir, leur souveraineté. Tranquillement, progressivement, mais de façon inexorable, le poids, l'importance, l'influence, l'autorité du Québec et conséquemment du français se réduisent à l'intérieur du Canada. Il faut agir dès maintenant pour contrer ce glissement rapide et inquiétant du pouvoir politique du Québec et la motion que nous déposons aujourd'hui va en ce sens », a conclu Mme Michaud